

Projet Pédagogique 2017/2018 Accueil Périscolaire Castillonnès

1 Présentation	2
2 Rythme d'une journée	3
2.1 Enfants de moins de 6 ans	3
2.2 Enfants de plus de 6 ans	3
3 Objectifs généraux	4
4 Matériel.	5
5 L'aménagement de l'espace	5
6 Les règles de vie	5
7 Rôle de l'équipe d'animation.	6
7.1 Rôle des animateurs	6
7.2 Rôle du directeur	6

1 Présentation

L'accueil périscolaire est géré par l'ADMR de Castillonnès. L'ADMR est un réseau d'associations loi 1901 du secteur sanitaire et social qui gère des services à domicile. Son activité se déploie dans quatre grands domaines :

- l'aide à la vie quotidienne
- l'action socio-éducative
- la santé
- le développement local.

A Castillonnès, l'accueil périscolaire est organisé dans les locaux de l'Ancienne Gare mis à disposition par la Mairie et la Communauté de Communes Bastides en Haut Agenais Périgord.

Nous sommes habilités à recevoir les enfants des écoles (maternelle et élémentaire) ainsi que du collège.

Les animateurs ne sont pas attachés au lieu d'activité. Bien au contraire, ils sont là pour animer et apporter leurs compétences à tous les enfants de la communauté de communes.

Deux et/ou trois animateurs accueillent les enfants de 7h30 à 8h45 tous les matins du lundi au vendredi et de 16h30 à 19h les : lundi, mardi, jeudi et de 17h à 19h le vendredi.

Avant et après ces horaires et tant que l'enfant n'est pas dans la structure, nous déclinons toute responsabilité en cas d'incident. Les parents se doivent d'accompagner les enfants dans la salle d'accueil.

Les arrivées et les départs des enfants se font de manière échelonnée.

2 Rythme d'une journée

2.1 Enfants de moins de 6 ans

Le matin

- Les enfants sont accueillis puis dirigés vers les différents espaces d'activités. Ils ont leur propre portemanteau avec photo pour faciliter le rangement. Les enfants accompagnés des animateurs aident au rangement. A 8h45 ils sont conduits jusqu'à l'école maternelle et remis dans leurs classes respectives vers 8h55. L'animateur accompagne chaque enfant, l'aide à se déshabiller, prendre son cahier. L'animateur fait le lien entre les parents et le professeur de l'école s'il y a besoin.

Le soir

- Les enfants sont regroupés dans leur classe à 16h15 et amenés sous le préau ou la salle de motricité par les ATSEM
- A 16h30 les animateurs font l'appel, 16h40 départ pour le local de l'ancienne gare.
- A 17h un goûter leur est servi et les enfants aident à débarrasser et à nettoyer les tables. Le goûter du mardi est choisi par les enfants la semaine avant ;
- Vers 17h30 l'activité, programmée pour la semaine, leur est proposée. Ils sont libres d'y participer et peuvent aussi soumettre leurs idées, ce qui les conduit à concevoir des ateliers autonomes. Un coin calme est à leur disposition.
- Avant leur départ, chaque enfant aide au rangement de la salle.

2.2 Enfants de plus de 6 ans

Le matin

- Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 par les animateurs qui mettent à leur disposition des ateliers calmes (jeux de société, dessins libres...)
- Avant d'être confiés aux enseignants à 8h55, les enfants participent, aidés des animateurs, au rangement des locaux.
- Départ pour l'école à 8h45 ; l'animateur accompagne les enfants jusqu'au portail intérieur de l'école primaire vers 8h50/8h55
- Les élèves du collège, quant à eux, partent seuls jusqu'au collège à partir de 8h35.

Le soir

- A 16h30 les enfants sont récupérés dans la cour de l'école primaire et amenés vers la maternelle jusqu'à 16h40, heure de départ pour les locaux de l'ancienne gare.

- Les collégiens doivent arriver à 17h20 maximum. Afin de les responsabiliser nous avons mis en place un « Règlement du Collégien » avec toutes les règles à respecter, signé par les 3 parties (ado, parents, direction).
- A 17h un goûter leur est servi, puis les enfants aident à débarrasser les tables.
- A 17h30, les enfants sont réunis dans un espace réservé pour les devoirs scolaires, pièce au calme, en présence d'un animateur afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.
- Ensuite une activité, programmée pour la semaine, leur est proposée. Ils sont libres d'y participer. Ils soumettent leurs idées auxquelles nous répondons par des ateliers autonomes.
- Le rangement de la salle s'effectue au fur et à mesure des départs.

3 Objectifs généraux

- * Développer l'autonomie des enfants par un accès libre aux jeux, livres et matériel de dessin.
- * Favoriser les liens et l'entraide entre les enfants de différents âges.
- * Respecter les rythmes individuels des enfants en proposant et non en imposant des activités ludiques. L'enfant a le droit de ne pas vouloir faire ce que nous lui proposons mais il a le devoir de respecter le choix des autres.
- * Favoriser l'éducation à la santé des enfants : on ritualise les règles d'hygiène individuelles courantes (se laver les mains), on leur donne un goûter varié et si possible équilibré.
- * Développer la créativité par des activités manuelles et artistiques.
- * Laisser à l'enfant le choix de son activité (travail scolaire, lecture, jeux, repos) en groupe ou individuellement. (Le service n'offre pas systématiquement une «aide au devoirs»).

Pour l'année scolaire 2017/2018 les 4 animateurs du périscolaire changent de lieu d'activité afin de permettre à tous les enfants de pouvoir travailler sur les différents thèmes que les animateurs ont sélectionnés.

Les thèmes travaillés avec les enfants sont :

- Petits Citoyens
- Découverte de l'Australie (en lien avec l'école)
- Les couleurs et la lumière (en lien avec l'école)
- La nature en exposition
- La Russie et la coupe du monde de football

Cinq périodes de travail :

- Première période : du 4 Septembre au 20 Octobre,
- Deuxième période : du 6 Novembre au 22 Décembre,
- Troisième période : du 8 Janvier au 9 Février.
- Quatrième période : du 26 février au 6 Avril.
- Cinquième période : du 23 avril au 6 Juillet

Les animateurs tournent alors selon les structures du périscolaire établies.

4 Matériel

Des jeux sont mis à disposition pour tous les âges avec un code de rangement.

Le coin jeux, bibliothèque, espace animation est en accès libre.

Le matériel pédagogique (ciseaux, crayons à papier, compas, gommes, crayons de couleurs, crayons feutres, peinture...) est mis à disposition.

5 L'aménagement de l'espace

L'aménagement de la salle permet un accès autonome aux jeux, aux livres et au matériel de dessin.

Différents espaces sont aménagés afin de faciliter les activités et permettre l'autonomie. Une réflexion est menée sur l'aménagement du local, de manière à permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé et d'acquérir une plus grande indépendance. Le mobilier est adapté à l'âge des enfants. Le matériel non dangereux est accessible à tout moment dans des rangements appropriés. Des pôles ont été mis en place sur l'ensemble des espaces avec : un « coin calme », un « coin coloriage et création », un « coin jeux »... Un point d'eau à proximité des lieux d'activités manuelles facilite le nettoyage.

Un grand tapis permet de laisser aux enfants la liberté d'évolution pour créer, imaginer ou se reposer tout en respectant le règlement mis en place.

6 Les règles de vie

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants.

Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement et sont expliquées aux nouveaux enfants.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des conseils de groupes du vendredi soir.

7 Rôle de l'équipe d'animation.

7.1 Rôle des animateurs

Les animateurs sont chargés d'accueillir les enfants et les parents, de faire le lien avec les enseignants.

Les animateurs doivent apporter aux enfants une sécurité :

- **Physique** en aménageant un cadre et des règles.
- **Morale** en véhiculant des valeurs de bonne moralité.
- **Affective** en étant attentifs à leurs besoins notamment lors de la séparation qui peut être un moment difficile pour l'enfant mais aussi pour les parents. Une relation de confiance est alors indispensable entre les parents et les animateurs.

Les animateurs ont en charge de mettre en place des activités et des ateliers libres afin de répondre aux besoins et aux attentes des enfants.

La directrice délègue aux animateurs certaines tâches administratives :

- Saisie des présences et des heures de présences des enfants
- Gestion des stocks de matériels et des goûters

7.2 Rôle du directeur

La directrice est chargée d'organiser, de dynamiser le site dont elle est responsable. Pour cela, elle met en place des réunions mensuelles avec les animateurs afin d'organiser les activités, de corriger d'éventuels dysfonctionnements, de mettre en place différents projets en équipe.

Elle est aussi chargée de faire le lien entre l'équipe pédagogique et les membres du bureau, les parents et les enseignants.

Elle assure l'accueil et le suivi des stagiaires intervenant sur la structure.

Afin d'assurer la cohérence des deux sites gérés par l'association, deux types de réunions sont mis en place :

- Des réunions mensuelles des animateurs pour coordonner les actions communes et échanger.
- Des réunions trimestrielles avec les trois animateurs pour échanger sur la pratique professionnelle.

XIV Journée type fonctionnant les mercredis de périodes scolaires

12h	Accueil des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Appel des enfants à l'école maternelle et primaire. - Accueil des enfants d'Issigeac et de Faux qui arrivent en bus, à l'accueil de loisirs.
12h30	Repas du midi à la cantine de l'école primaire	<p>Passage aux toilettes et lavage des mains.</p> <p>Les enfants aident à débarrasser les tables. Les animateurs sont présents à table pour superviser le repas et aider les plus jeunes.</p> <p>Le repas favorise les échanges et les discussions. Il est aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré ...), d'éducation au partage, etc.</p>
13h30	Départ des petits pour la sieste - Jeux extérieurs pour les plus grands	Un moment de repos même court après le repas est nécessaire pour tous, quel que soit l'âge. Pour les plus jeunes, une sieste est proposée.
14h	Temps calme et/ou aide aux devoirs	<p>Pour les plus grands et les enfants qui ne font pas la sieste un temps calme est proposé. (Coin lecture, jeux de société, dessin)</p> <p>A partir du CP, 2 salles sont mises à disposition pour réaliser les devoirs</p>
14h35	Règles de vie + présentation	Rappel des règles de vie par groupe et présentation de l'activité de l'après-midi.
14h45	Activités de l'après-midi	Activités : les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement.
16h30	Jeux collectifs d'extérieur	Des jeux collectifs sont proposés aux enfants par groupe.
16h45	Goûter	Le goûter permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.
17h15	Rituel : Danse, chant	Moment de rassemblement avec la danse ou la chanson programmée pour la période.
17h30	Jeux du soir	Tous les enfants sont réunis pour le jeu du soir ce qui permet aux enfants de se retrouver mais permet également l'entraide entre les enfants.
18h30 - 19h	Jeux libre	<p>Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes (jeux de société, dessin, lecture,...).</p> <p>Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.</p>
	Départ échelonné des enfants	Les parents viennent chercher leurs enfants. Une attention particulière est portée sur l'accueil des parents. C'est le moment d'échanger sur la journée passée avec leur enfant et de donner les informations nécessaires pour le mercredi suivant.